
Jour de séance 39

le jeudi 14 mai 2026

13 h

Prière.

M^{me} Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 mai 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 13 mai 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 35, *Loi modifiant la Loi sur la Cour des successions ;*
- 39, *Loi concernant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 15 mai 2026, la deuxième lecture du projet de loi 45 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 13, proposée le 7 mai 2026 par M^{me} M. Wilson, appuyée par M^{me} S. Wilson.

Le débat se termine. La motion 13, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. Hogan	M. Weir	M. Cullins
M ^{me} M. Johnson	M ^{me} Conroy	M ^{me} Bockus
M ^{me} Scott-Wallace	M. Oliver	M. Lee
M. Austin	M. Russell	
M ^{me} M. Wilson	M ^{me} S. Wilson	

CONTRE : 25

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. C. Chiasson	M. Bourque
M. M. LeBlanc	l'hon. M. Finnigan	M. J. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Miles	l'hon. M. Herron	M. Doucet
l'hon. M. Dornan	l'hon. M ^{me} Townsend	M ^{me} Vautour
l'hon. M ^{me} C. Johnson	l'hon. M. Randall	M. Robichaud
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Kennedy	M. Coon
l'hon. M. D'Amours	l'hon. M. Hickey	M ^{me} Mitton
l'hon. M. McKee	M. Mallet	
l'hon. M ^{me} Thériault	M. Arseneault	

L'hon. M. Hickey accueille à la Chambre Jack Keir, ancien député libéral provincial de Fundy-River Valley (2006-2010). M. Oliver se joint à lui à cet égard.

Conformément à l'avis de motion 35, M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M^{me} M. Johnson, propose ce qui suit :

attendu que l'agriculture animale fait partie intégrante de l'économie provinciale et que sa valeur est estimée à environ 500 millions de dollars, et qu'une production alimentaire locale et fiable profite à tous les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Comité de réponse de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick et de l'industrie sur les services vétérinaires et de laboratoire a exprimé de sérieuses préoccupations quant au manque de consultation entre le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et les parties prenantes du secteur agricole concernant l'élimination progressive prévue des services vétérinaires provinciaux et la fermeture du laboratoire vétérinaire provincial ;

attendu que l'accès rapide à des services vétérinaires pour le bétail, dans toutes les régions de la province, est essentiel tant pour le bien-être animal que pour la salubrité des aliments et des produits agricoles ;

attendu qu'un système entièrement privatisé de vétérinaires pour grands animaux pourrait entraîner des écarts de disponibilité des services dans les régions rurales ;

attendu que le laboratoire vétérinaire provincial fournit des services essentiels à la santé publique et à la santé animale en travaillant à prévenir la propagation de la rage et de nombreuses maladies animales exotiques, y compris la grippe aviaire, la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse ;

attendu que les droits pour divers services provinciaux de médecine vétérinaire et de laboratoire vétérinaire sont fixés explicitement à des valeurs précises au titre du Règlement du Nouveau-Brunswick 86-32 et, dans de nombreux cas, ne reflètent pas le coût réel de prestation des services, notamment en ce qui concerne les droits pour les services de laboratoire vétérinaire, qui n'ont pas été actualisés depuis 2014 ;

attendu que le Comité de réponse sur les services vétérinaires et de laboratoire a exprimé sa volonté de voir le programme évoluer vers un modèle de recouvrement intégral des frais ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renoncer à l'élimination progressive proposée des services vétérinaires provinciaux et à la fermeture prévue du laboratoire vétérinaire provincial

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à consulter les vétérinaires, les agriculteurs et les autres parties prenantes du secteur agricole afin d'élaborer un modèle de recouvrement des frais mutuellement acceptable pour les services vétérinaires et les services de laboratoire vétérinaire ainsi que d'assurer la viabilité à long terme de ces services publics essentiels.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 35, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Hogan
M^{me} M. Johnson
M^{me} Scott-Wallace
M. Austin
M. Monahan
M^{me} M. Wilson

M. Coon
M. Weir
M^{me} Conroy
M. Oliver
M. Russell
M^{me} S. Wilson

M. Cullins
M^{me} Bockus
M. Lee
M^{me} Mitton

 CONTRE : 24

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M ^{me} Thériault	l'hon. M. Hickey
M. M. LeBlanc	l'hon. M. C. Chiasson	M. Mallet
l'hon. M ^{me} Miles	l'hon. M ^{me} Boudreau	M. Arseneault
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Finnigan	M. Bourque
l'hon. M ^{me} C. Johnson	l'hon. M. Herron	M. J. LeBlanc
l'hon. M. LePage	l'hon. M ^{me} Townsend	M. Doucet
l'hon. M. D'Amours	l'hon. M. Randall	M ^{me} Vautour
l'hon. M. McKee	l'hon. M. Kennedy	M. Robichaud

Conformément à l'avis de motion 37, M^{me} M. Wilson, appuyée par M. Hogan, propose ce qui suit :

attendu que le personnel des hôpitaux apporte une contribution précieuse à notre santé et à notre bien-être collectifs ;

attendu que l'augmentation du coût de la vie demeure un fardeau pour les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les frais de stationnement représentent un coût additionnel pour le personnel des hôpitaux, les patients et les visiteurs ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province des Maritimes qui n'offre pas le stationnement gratuit à chacun de ses hôpitaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à éliminer l'imposition des frais de stationnement pour le personnel, les patients et les visiteurs de tous les hôpitaux de la province et à indemniser les réseaux de santé Horizon et Vitalité de toute perte de fonds qu'ils auraient ainsi perçus.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique pour certains
parlementaires, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 (13 mai 2026).